

<b>137.</b> Décision du 15 avril 1882 accordant dispense d'âge pour l'exercice des fonctions de l'état civil.....	144
<b>138.</b> Arrêté du 15 avril 1882 rendant exécutoires les rôles principaux des contributions aux Marquises pour l'année 1882.....	150
<b>139.</b> Arrêté du 15 avril 1882 fermant le port de Tahuku (Marquises) au commerce extérieur.....	151
<b>140.</b> Arrêté du 15 avril 1882 concernant la taxe sur les chiens.....	151
<b>141.</b> Décision du 21 avril 1882 déterminant le mode de paiement et fixant pour chaque paroisse le montant des frais de matériel du culte protestant.....	152
<b>142.</b> Arrêté du 22 avril 1882 réglant à nouveau le fonctionnement du service de l'état civil à Papeete.....	153
<b>143.</b> Arrêté du 22 avril 1882 portant augmentation du nombre des circonscriptions de l'état civil à Tahiti.....	154
<b>144.</b> Décision du 27 avril 1882 autorisant le paiement en argent des rations de l'OEuvre des apprentis.....	155
<b>145 à 157.</b> Nominations, mutations, etc.....	156

**N° 126.** — *CIRCULAIRE ministérielle sur la classification nouvelle introduite dans le budget de 1882 en ce qui concerne les dépenses de la Caisse des Invalides.*

(Direction de l'Établissement des Invalides, bureau central.)

Paris, le 5 décembre 1881.

MESSIEURS, — J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la classification nouvelle introduite dans le budget de 1882, en ce qui concerne les dépenses de la Caisse des invalides.

Dorénavant les paiements sur cette caisse seront imputés sur trois chapitres distincts, se subdivisant en articles, savoir :

CHAPITRE PREMIER.

1. Pensions dites demi-soldes.
2. Pensions et soldes de retraite.

CHAPITRE II.

1. Fonds de secours.

CHAPITRE III.

1. Remboursements sur anciens dépôts provenant de solde, parts de prises, etc.
2. Remboursements sur anciens dépôts provenant de naufrages.
3. Dépenses diverses et remboursements de trop perçus.
4. Frais d'administration et de trésorerie.

Vous voudrez bien tenir la main à ce que l'on se conforme à ces modifications dans l'établissement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1882, des mandats et pièces de comptabilité se rapportant au service Invalides.

Recevez, etc.

*Le Ministre de la Marine,*  
Signé : GOUGEARD.